



# GARANTIE PIÈCES ET ACCESSOIRES

## À PROPOS DE NOTRE GARANTIE DE UN AN SUR LES PIÈCES ET ACCESSOIRES D'ORIGINE

Pour bénéficier d'un entretien sous garantie, renvoyez à vos frais le(s) composant(s) concerné(s) avec une preuve d'achat à un concessionnaire Harley-Davidson autorisé, et ce, au cours de la période de garantie limitée.

Harley-Davidson garantit que les pièces Genuine Motor conformes au code de la sécurité routière (ci-après désignées les « Pièces ») et les accessoires Genuine Motor conformes au code de la sécurité routière (ci-après désignés les « Accessoires ») achetés à partir du 1er janvier 2012 à travers la boutique en ligne Harley-Davidson® ou auprès d'un concessionnaire autorisé sont exempts de défauts de fabrication, dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normaux, pendant une période de un an à compter de la date de la vente au détail et de la livraison (et non pas la date d'installation). Comme la présente garantie limitée couvre uniquement les Pièces et Accessoires, la main-d'œuvre n'est pas couverte. La présente garantie limitée applicable aux Pièces ne couvre pas les défauts ou dommages découlant d'une utilisation abusive, d'une mauvaise utilisation ou d'une installation incorrecte. La présente garantie des Pièces est applicable aux Pièces et Accessoires que vous ou un atelier du marché secondaire avez installés, mais uniquement pour les défauts de fabrication et non pas les dommages à la suite d'une installation incorrecte.

La présente garantie des Pièces et Accessoires est séparée et distincte de la garantie limitée du fabricant applicable à votre motocyclette d'origine. La présente garantie des Pièces et Accessoires ne prolonge pas et ne modifie pas la garantie du fabricant applicable à votre motocyclette. Elle couvre uniquement les Pièces d'origine conformes au code de la sécurité routière et les Accessoires d'origine conformes au code de la sécurité routière ajoutés à votre motocyclette.

La présente garantie des Pièces et Accessoires ne couvre pas les défauts, les dommages ni l'usure prématurée de votre motocyclette découlant de l'installation ou de l'utilisation des Pièces et Accessoires, même ceux installés par un concessionnaire autorisé. Cela inclut, sans s'y limiter, les Pièces ou les logiciels qui visent à améliorer la performance du groupe motopropulseur, les systèmes d'échappements, les pneus non approuvés, les ensembles d'abaissement, les guidons, les modules complémentaires connectés au système électrique d'origine, etc.

Le fait que les Pièces ou Accessoires soient étiquetés ou marqués Harley-Davidson, ou sont vendus ou installés par un concessionnaire autorisé, ne les rend pas nécessaire appropriés ou couverts par la garantie selon la marque et le modèle de votre motocyclette. L'utilisation de Pièces et Accessoires qui ne sont pas conçus ni testés pour votre motocyclette peut causer des effets nuisibles à la performance de votre motocyclette et engendrer des problèmes non couverts par la garantie limitée du fabricant.

Le recours en cas de violation de la présente garantie limitée des Pièces et Accessoires est expressément limité à la réparation ou le remplacement de tout composant qui s'avère défectueux, et ne se prolonge pas et ne crée aucune responsabilité en cas de dommages, dépenses ou coûts consécutifs, y compris la perte de temps, les désagréments ou la perte d'utilisation de la motocyclette. Toute garantie implicite, y compris une garantie de qualité marchande ou de convenance à un objectif particulier, est expressément limitée à la période de la présente garantie d'un an des Pièces et Accessoires, ou à la période la plus courte autorisée par les lois de votre État.

### Composants exclus :

Toutes les Pièces et tous les Accessoires en vente libre Genuine Motor sont couverts par la garantie d'un an, à l'exception des produits suivants :

- Pneus
- Produits chimiques
- Bagage haut de gamme (deux ans)
- Audio et navigation (voir la matrice de garantie des composants électroniques/radio sur [h-dnet.com](http://h-dnet.com))
- Composants non conformes au code de la sécurité routière (y compris les composants Screamin' Eagle Pro)
- Tous les produits couverts par une garantie du fabricant
- Autres articles jetables et consommables